

Mention : Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable (EEDD)

Organisme de formation

Ariena

6 route de Bergheim – 67600 Sélestat
Contact : Blandine Bidault ou Pierre Rothenburger
03 88 58 38 55
formation@ariena.org

Association loi 1908 - N° de déclaration 42670173367
Siret : 31395564300025
Reconnue d'utilité publique depuis le 9/11/2011

Lieu de formation

Ariena à Sélestat

Conditions d'accueil : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc. nous consulter.

Descriptif de la formation

Diplôme d'État de niveau 4 : Arrêté du 27 février 2017 JO n° 59 du 10 mars 2017
Code métiers NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisir ou 334 accueil, hôtellerie, tourisme
Formacode 12578, ROME : G1201, G1202, G1203
Code RNCP : 28557
Code CPF : 238250

Calendrier de la formation

Début : 16 janvier 2023

Fin : 19 décembre 2023

Horaires de formation : du lundi au vendredi 9h - 17h

Effectif : 20 stagiaires maximum

Conditions d'accès à la formation

Dossier de candidature téléchargeable sur notre site internet

Exigences préalables

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour objectif de vérifier que la-le candidat·e possède les prérequis pour accéder à la formation.

1. Avoir 18 ans ou plus

2. Être titulaire d'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes :

- AFPS ou PSC1
- PSE1 OU PSEE en cours de validité
- AFGSU de niveau 1 ou 2 en cours de validité
- STT en cours de validité

3. Justifier de l'un des diplômes suivants :

- BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur·rice)
- BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant·e Animateur·rice Technicien·ne)
- Tout certificat de qualification professionnelle (CQP) attestant de compétences à animer un groupe quel que soit son champ d'intervention
- Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) petite enfance
- Le diplôme d'Aide médico psychologique (AMP)
- Le diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social (DEAES)
- Tout diplôme de niveau 4 (bac) ou supérieur.

4. Produire une lettre explicitant ses motivations à entrer en formation BPJEPS EEDD

Dans le cas où la-le candidat·e ne peut justifier des qualifications citées ci-dessus, il devra :

- Justifier d'une expérience d'animateur·rice professionnel·le ou non professionnel·le auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 h au moyen d'attestations délivrées par la ou les structures d'accueil.
- Constituer un dossier récapitulant son expérience en tant que bénévole ou professionnel·le dans le champ de l'animation.

Modalités de sélection

Si le dossier de candidature est complet, les candidat·e·s seront convoqué·e·s par courrier à passer des épreuves de sélection :

1. Test écrit : épreuves de 3 h. Cette épreuve vise à mesurer la maîtrise de l'écrit des candidat·e·s, leur capacité à structurer et argumenter leur propos. Elle consiste en un ensemble de 3 à 4 questions en lien à l'éducation à la nature et à l'environnement avec comme support un article ayant trait à ce sujet.

2. Entretien ; d'une durée de 20 à 30 minutes, cet entretien est conduit par un binôme d'évaluateur·rice·s. Il vise à mesurer différents points tels que :

- La connaissance de la formation, ses contenus, son organisation
- La connaissance du métier
- La connaissance des modalités de financement, de rémunération
- L'adéquation entre la formation et le projet professionnel du·de la candidat·e
- Ses expériences en lien avec l'animation, les dynamiques de groupe
- Sa "pratique" et sa relation avec la nature,
- Sa disponibilité sur une année complète (*déplacements domicile-centre de formation, domicile-lieu de stage, séjours avec hébergement et vie en collectivité, inclus dans la formation*), travaux de groupe...
- Son dynamisme, son aisance à l'oral, sa motivation

Une note sur 20 est attribuée à chacune des épreuves, avec un coefficient 1 pour l'écrit et 2 pour l'oral. Toute note inférieure à 8 est éliminatoire. Un classement est alors établi et les 20 premier·e·s sont priorisé·e·s pour l'entrée en formation. Les autres dont la moyenne est supérieure ou égale à 10 sont sur liste d'attente.

Deux dates de sélections possibles : le 1^{er} juillet ou le 2 septembre 2022

Lieu : Ariena, Sélestat

Publics concernés : Toute personne souhaitant se former et se qualifier dans l'animation et développer plus particulièrement des compétences centrées sur la nature et l'éducation à l'environnement.

Coût de la formation et modalités de prise en charge financière

Coût de la formation : 9 900 €
Tarif net, exonéré de TVA.

Les conditions générales de ventes sont consultables sur le site <http://ariena.org/formations/ariena-organisme-formation/>

Mention : Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable (EEDD)

Objectifs de la formation

Former des animateur·rice·s capables de concevoir et de conduire de façon autonome des projets d'animation ayant pour but :

- D'initier et de sensibiliser tout public à la nature et à l'environnement
- De concevoir des projets de sensibilisation, d'initiation, de découverte de la nature et de l'environnement et les outils ou supports pédagogiques associés à ces projets
- De susciter chez ces publics une prise de conscience de leur impact écologique et de leurs possibilités d'actions pour préserver notre environnement.

Contenus de la formation

- Connaître les différents publics et leurs caractéristiques. Prendre en compte leurs caractéristiques dans une démarche d'éducation populaire, d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté (*les caractéristiques et besoins des différents publics, histoire et valeurs de l'éducation populaire, l'histoire de l'EEDD...*)
- Méthodologie de projet pour concevoir, mener et évaluer un projet d'animation
- Concevoir une action d'animation en étant capable de prendre en compte les aspects réglementaires, le contexte professionnel et les éléments de sécurité (*méthodes et approches pédagogiques en EEDD, Techniques d'animations en EEDD, la sécurité en animation nature...*)
- Encadrer des groupes dans le cadre d'activités en EEDD (*dynamiques de groupes, la place et le rôle de l'animateur·rice, gestion de conflits, conduite de réunion...*)
- Situer son activité dans un territoire
- Maîtriser les outils techniques et pédagogiques des activités de l'EEDD (*Connaissances naturalistes liées au territoire, connaissances des outils pédagogiques et techniques existants, concevoir et utiliser des outils supports d'activités en lien avec nature ou le développement durable...*)
- Conduire des activités d'animation en EEDD (*rendre perceptible le sens donné à son action d'animation lors de sa mise en œuvre, développer ses capacités d'adaptation aux réactions du public, évaluer son action d'animation...*)

Pour permettre aux animateur·rice·s d'élargir leurs compétences dans le cadre du BPJEPS EEDD, L'Ariena propose : Le Certificat Complémentaire Direction d'un accueil collectif de mineurs (ACM) qui permet à l'animateur·rice d'assurer les missions dévolues à un·e directeur·rice d'accueil de loisirs et séjours vacances et d'assurer la coordination pédagogique dans ces structures. Cette formation peut être suivie en cours de BPJEPS EEDD ou indépendamment.

Modalités de certification et obtention du diplôme

Les 4 unités capitalisables (UC) constitutives de la mention "éducation à l'environnement vers un développement durable" du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "animateur" sont contrôlées par les situations d'évaluation certificatives suivantes :

- Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et UC2

La·le candidat·e transmet, dans les conditions fixées par le référentiel de certification, un document personnel écrit

explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités d'éducation à l'environnement vers un développement durable.

Ce document constitue le support d'une présentation orale par la·le candidat·e en présence d'une commission de deux évaluateur·rice·s, d'une durée de 20 minutes maximum, suivi d'un entretien d'une durée de 40 minutes maximum et permettant de vérifier les compétences acquises.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales 1 et 2.

- Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables UC3 et UC4

Cette situation d'évaluation se déroule en structure d'alternance pédagogique. Elle se décompose comme suit :

- Mise en situation professionnelle :

La·le candidat·e conduit une séance d'animation en lien avec le projet d'animation susmentionné, auprès de 6 personnes au minimum, d'une durée de 45 minutes minimum à 90 minutes maximum face à deux évaluateur·rice·s.

A la suite de cette animation, l'épreuve se poursuit par un entretien ayant comme support la fiche technique de son animation et la séance d'animation réalisée. La·le candidat·e dispose de 15 minutes pour préparer cet entretien d'une durée de 45 minutes au maximum dont 15 minutes au maximum de présentation orale par la·le candidat·e.

- Production d'une boîte à outils

La·le candidat·e présente de manière libre, l'ensemble des outils conçus pour animer son projet d'animation (UC1 et UC2). Elle·il expose le contexte de mise en œuvre, la progression ou/ et les méthodes pédagogiques utilisées ainsi que les ressources, de sources fiables, sur lesquelles elle·il s'est appuyé·e pour constituer cette boîte à outils. D'une durée de 30 à 45 minutes la présentation est suivie d'un temps de questions-réponses de 20 à 30 minutes.

Chacune des trois épreuves de certification fait l'objet d'une préparation individualisée (*examen blanc*) ainsi que d'une possibilité de rattrapage.

Débouchés

Les activités d'animation et d'éducation en lien avec l'environnement relèvent de cinq filiations professionnelles dont les frontières restent fort perméables :

- Animation socioculturelle et sportive,
- Animation scientifique et technique,
- Tourisme et développement local,
- Agriculture et ruralité,
- Protection et gestion de l'environnement.

Ces activités peuvent donc s'exercer dans des cadres différents :

- Structures associatives de type associations d'EEDD, d'éducation populaire, sportives, de protection de la nature, fermes pédagogiques, structures muséographiques...
- Secteur privé en tant que travailleur·euse indépendant·e, en activité unique ou complémentaire ou en tant que salarié·e en entreprise sur des missions d'accompagnement et d'animation de démarches de développement durable.
- Établissements et services publics, services d'animation enfance et jeunesse ou sur des axes liés au développement d'un territoire, du tourisme.